



www.comedie.org

Note de lecture

Le profane en politique Compétences et engagement du citoyen

Sous la direction de Thomas Fromentin et Stéphanie Wojcik

L'Harmattan. Collection Logiques politiques. 2008, 314 p.

Depuis Platon, qui considérait que seule une élite dotée du savoir pouvait diriger (gouvernement de savants), jusqu'à Montesquieu qui s'accordait avec lui pour dire que le peuple était incapable de prendre une décision politique mais qu'il pouvait au moins choisir ses représentants (gouvernement des élus), le système représentatif est devenu démocratie tout en préservant le constat de l'incapacité du simple citoyen à définir le bien commun. Equilibre délicat que celui de nos démocraties représentatives, qui consiste à opérer une ferme distinction entre gouvernants et gouvernés tout en postulant que les premiers sont habilités à parler au nom des seconds. Pour certains, c'est le statut social ou l'éducation qui fondent leur différence. Pour d'autres, ce sont les conditions de la délibération : l'assemblée où se retrouvent les élus, espace sacré, inviolable, protégé des tumultes, serait celui de la recherche de l'intérêt de la Nation, alors que la rue où se trouvent les profanes serait le lieu des impulsions et des passions. Thomas Fromentin et Stéphanie Wojcik rappellent qu'en France, ce sont les Révolutionnaires qui, en interdisant en 1790 l'entrée du Parlement aux simples citoyens, marquent formellement cette distinction entre le sacré et le profane dans la vie publique. Aujourd'hui, cette séparation est remise en cause par l'évolution du droit et des pratiques politiques. La montée en puissance des dispositifs participatifs oblige les responsables à s'exposer au risque de l'argumentation et de la justification de leurs choix. Elle rend également poreuse la frontière entre le savoir de l'expert et celui du profane, le citoyen s'estimant porteur de connaissances inexploitées. Sommes-nous, comme semble le penser le politologue Jean-Pierre Gaudin, à l'aube du grand chantier de la post-démocratie ? Ou, comme le suggère Daniel Gaxie, dans des changements limités destinés à préserver l'essentiel de la division du travail en politique ? Cet ouvrage tiré d'une journée d'études de jeunes chercheurs organisée en 2005, propose des éclairages sur la participation du simple citoyen à la vie publique au travers du concept de « profane » qui sert parfois à le qualifier.

Profane ou citoyen ?

Profane : le mot fait-il sens pour celui à qui il s'applique ? demande le sociologue Loïc Blondiaux. Rien de moins sûr. Ce concept peut être utile pour analyser l'action politique mais il renvoie à un statut face à la décision plutôt qu'à une appartenance définitive à une catégorie de personnes. Il n'y a pas de profane en soi ; nous pouvons tous l'être à un moment ou à un autre. Que penser alors de ces dispositifs que sont les conférences de citoyens ou les sondages délibératifs qui mettent en scène de simples citoyens souvent qualifiés de profanes ? A la différence des sondages ou des « *talk shows* » télévisés dans lesquels la parole des personnes

interrogées n'a pas besoin d'être informée pour être considérée comme légitime, la participation du profane paraît là construite par le dispositif (tirage au sort, présence d'un animateur, fourniture d'information par des experts...) qui le consigne dans un rôle et lui permet rarement d'en sortir. Sauf rare exception, le profane n'est pas autorisé à profaner le dispositif... Pourtant, dans la réalité, celui-ci tente souvent de détourner le cadre créé pour lui. La figure idéalisée du candide fort de son seul bon sens et prêt à se soumettre à un processus d'information, relève d'une vision infantilisante du citoyen. Pour Loïc Blondiaux, il faut s'interroger sur ce qu'apportent à la démocratie participative ces dispositifs inventés par des sociologues ou des politologues. De tels citoyens, réduits au rang d'individus coupés de leurs contextes sociaux, sont-ils encore membres d'une communauté politique d'appartenance ? Et sont-ils considérés par elle comme ses porte-parole légitimes ? Sans articulation claire avec l'espace public, ces dispositifs peuvent apparaître comme de simples artefacts.

Le terme « profane » est d'origine religieuse. Le profane, c'est celui qui n'est pas autorisé à circuler librement dans le Temple - espace sacré - du fait de sa condition de non initié. Il n'y entre que sous la conduite des initiés, dans le but d'y faire ses dévotions et de réaffirmer la fonction sociale du sacré et d'articuler cet espace réservé avec celui, plus large, de la société...

Les sociologues Callon, Lascoumes et Barthes, dans un ouvrage qui fait désormais référence¹, ont introduit la notion de profane en sciences sociales en qualifiant ainsi par exemple les riverains de sites nucléaires ou les parents d'enfants hospitalisés : extérieurs à ce nouveau Temple qu'est la Science, ils sont jugés ignorants, voire incompetents, mais acquièrent cependant des savoirs par eux-mêmes (ce que les auteurs appellent une « recherche en plein air ») qui s'opposent parfois à ceux des savants (« recherche confinée ») : leur expertise n'est pas constituée de savoirs empiriques seulement, mais d'une combinaison de ceux-ci avec des références scientifiques antérieurement possédées ou acquises au cours de l'expérience. La maîtrise des connaissances est donc au cœur de leur définition du profane.

Les profanes eux-mêmes ne se satisfont pas toujours de ce qualificatif qui leur donné et qui semble prendre acte de la suprématie de ceux qu'ils contestent. Dans le cas du nucléaire ou de l'enfouissement des déchets, des opposants se sont parfois hissés à un niveau de connaissance technique qui en a fait de véritables contre experts. En outre, il est vrai que la question des savoirs ne suffit pas à décrire les enjeux de l'irruption de « simples citoyens » dans les processus de participation politique : outre la confrontation des savoirs, la concertation met en scène des acteurs détenteurs de positions sociales inégales, de statuts asymétriques et de représentations différentes, donc des rapports de pouvoir autant que de savoirs, même si les deux aspects sont liés. Par ailleurs, peut-on qualifier de « Temple » les arcanes de la décision politique, malgré les critiques que l'on peut légitimement faire à son endroit ? En bref, le concept de profane est-il pertinent ?

Le politologue Daniel Gaxie, dans la postface de cet ouvrage, se montre à la fois intéressé et critique envers cette analogie qui, dit-il, mériterait d'être davantage travaillée. L'introduction du simple citoyen dans le débat politique au travers des dispositifs participatifs est porteuse de nombreux enjeux mais il faut pour cela lutter contre le désenchantement politique qui peut naître de l'observation de dispositifs participatifs étriqués, réservés par exemple à une nouvelle élite de citoyens éduqués, ou occupés par des participants qui se conforment aux rôles convenus qu'on voudrait leur faire jouer.

¹ Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique. Editions du Seuil, 2001.

Les profanes dans les conférences de citoyens

Judith Ferrando y Puig a suivi deux conférences de citoyens, mises en place par des élus pour émettre des propositions visant à limiter le recours à la voiture dans les transports urbains, alors que semblent avoir été épuisés les moyens traditionnels : développement des transports en commun, campagnes de communication, sondages visant à appréhender les comportements individuels, recours aux avis des experts... Il s'agit d'aboutir à des propositions mais également de mesurer si le comportement de ces simples citoyens est amené à évoluer au terme de l'expérience. La composition sociologique des échantillons retenus, pourtant tirés au sort, montre une surreprésentation des classes moyennes et des personnes à niveau d'étude élevé : le biais est dû au volontariat des participants, qui favorise ceux qui se sentent légitimes pour donner leur avis sur les choix publics. Ce collectif improvisé se construit au cours du processus, sous l'effet des injonctions reçues des politiques qui lui expliquent ce qu'ils attendent de lui, et de la propre perception de ces derniers par les citoyens, par exemple leur incapacité supposée à comprendre les attentes et les logiques de la population. Une fois l'avis citoyen émis, un important travail de présentation et de justification est généralement nécessaire pour qu'il apparaisse comme légitime auprès des instances de décision. Finalement, peut-on considérer ce type de dispositif comme relevant de la démocratie participative ? Il apparaît en fait qu'il constitue souvent un outil régulateur dans les rapports de pouvoir entre élus et techniciens des institutions publiques (dont le bénéfice principal est sans doute attendu par l' élu) visant à relativiser le rôle de l'expertise scientifique et technique au moyen d'une sorte d'épreuve sociale.

Savoirs et savoir d'usage

Si les conférences de citoyens font appel à des candides dont le bon sens serait supposé renouveler le regard des spécialistes, d'autres processus passent par la mobilisation de savoirs spécifiques des participants, notamment la compétence d'usage des habitants, née d'une pratique quotidienne ou de la connaissance d'un lieu. C'est le cas des comités de quartiers ou d'autres formes de concertation locale auxquelles les habitants sont invités à participer. Trois expériences de budget participatif ont été observées par Julien Talpin en France, en Italie et en Espagne. L'objectif affiché est d'éduquer le citoyen et d'inclure des personnes peu concernées par la participation politique. Visites sur le terrain, témoignages et anecdotes sont valorisés : l'argumentation s'enracine dans l'expérience sensible autant que dans la démonstration intellectuelle ; la proximité permet de critiquer la connaissance livresque des experts. Mais les habitants mobilisés dans un dispositif participatif ne sont pas seulement porteurs d'une expérience locale, ils sont aussi des professionnels ou des militants porteurs d'autres types de connaissances, qui sont rarement mobilisées, voire qui peuvent être parfois sanctionnées quand elles sont évoquées par leurs détenteurs. Les citoyens peuvent également acquérir une connaissance approfondie du sujet traité au cours du processus, par exemple en se documentant eux-mêmes. Les jeux de légitimation et délégitimation des savoirs mobilisés sont révélateurs des rapports de pouvoir qui s'exercent au sein de ces instances de participation. Limiter la participation du citoyen à un rôle d'habitant porteur de sa pratique singulière, cela revient à confirmer sa supposée incapacité – au-delà de l'espace circonscrit par les décideurs – à entrer de plain pied dans l'arène politique.

Rhétorique du profane dans le domaine du nucléaire

Sezin Topçu note que l'industrie nucléaire n'a pas encore utilisé les conférences de citoyens mais qu'elle s'intéresse à la figure du citoyen dans sa politique de communication, notamment à travers ce qu'elle nomme la gestion de l'irrationnel (peurs, croyances, manque de culture scientifique). Traditionnellement, l'individu ignorant et soumis à ses angoisses forme la figure archétypique du « profane émotionnel » à laquelle s'oppose celle, plus récente et quelque peu

idéalisée, du « profane candide capable », c'est-à-dire du citoyen invoqué par exemple dans les conférences de citoyens, que l'on suppose capable d'articuler bon sens, prise de recul et éléments d'information pour former son propre jugement. Dans le domaine du nucléaire aujourd'hui, la figure qui prédomine est une sorte d'hybride entre ces deux archétypes, un individu qui oscillerait entre l'un et l'autre. Des schémas réfutés cependant par les mouvements d'opposition au nucléaire, qui leur reprochent de réduire le clivage entre eux et leurs adversaires à ses dimensions liées à la technique ou à l'accès à la connaissance. Cette dimension semble pourtant encore prédominante. Pour la contourner, les opposants ont développé des stratégies diverses : la CRIIRAD se pose en contre expert professionnel du domaine et s'en est donné les moyens, accédant ainsi à un statut d'interlocuteur reconnu, alors que le Réseau sortir du nucléaire revendique son ancrage citoyen tout en argumentant techniquement ses analyses.

Profanes et débat public

Isabelle Hajek a observé la mobilisation qui s'est organisée dans la région marseillaise suite à un projet de construction d'incinérateurs dans les années quatre-vingt-dix et qui a donné naissance à onze collectifs, regroupant des militants confirmés et de « simples » citoyens. Elle s'est intéressée en particulier à leurs discours, que l'on peut situer sur deux registres :

- le premier registre est celui des arguments, qui sont eux-mêmes de deux sortes : d'une part, une série de critiques et de questions sur la toxicité des rejets et de leur impact sur l'environnement ou la santé publique ; d'autre part, des critiques ou des questions sur les modes de prise de décision dans des situations d'incertitude et de complexité, avec une forte remise en cause des élus, de leurs alliances et de leurs stratégies, ainsi que des influences dont ils seraient l'objet de la part des lobbies privés.
- Le second registre est celui qui interroge la validité des savoirs scientifiques mobilisés dans le processus décisionnel, à la fois au niveau de leurs conditions de production et au niveau de leurs conditions d'utilisation par les décideurs.

Isabelle Hajek note que les opposants ne se contentent pas de contester le projet. Leurs actions se situent également du côté de la construction d'alternatives, de la veille et, enfin, du contrôle des décisions publiques. Elle s'adresse au « grand public » à travers des actions de masse (affichage sauvage, manifestations, blogs, communiqués de presse...) et à des cercles plus restreints au travers d'actions spécifiques (participation à des commissions, actions en justice, interpellations diverses...). L'irruption de ces citoyens dans le débat public provoque une mise en débat politique des savoirs et pose la question de leur place dans notre démocratie. C'est donc la distinction entre savants et profanes qui est questionnée par cette participation.

Ne sont pas résumées ici les contributions de Pierre Lefébure (sur la participation de citoyens aux débats télévisés), Antoine Schwartz et Thomas Marty (sur l'électeur de la fin du 19^e siècle), d'Antoine Pélicand (sur les juges de proximité), de Cécile Cluny (sur des concertations urbaines à Berlin) et de Sabine Rozier (sur des expériences de commandes d'œuvres artistiques par des habitants).